



Convocation juge application des peines

Par **Titibzh**, le **30/07/2019** à **16:23**

Bonjour,

Je suis convoqué le 22 août par le juge application des peines, avec des pièces justificatives : contrat de travail, fiche de soins.

Le problème c'est que je ne me suis pas présenté dernièrement à la convocation du SPIP malgré plusieurs relances,

je n'ai pas suivi les soins non plus.

Je ne pouvais pas me rendre à la convocation du SPIP car la conseillère me donnait des rendez-vous le matin à 10h,

hors je terminais le travail à 6h du matin donc impossible de me réveiller pour y aller.

Je suis en CDI depuis 1 an, j'ai un appartement, une copine, casier vierge avant cette condamnation.

Concrètement, est-ce que vous pensez que le juge application des peines va vouloir révoquer mon sursis qui est de 5 mois de prison et 2 ans de mise à l'épreuve ou pas ?

Ou est-ce que je vais avoir un rappel de mes obligations de ma condamnation, ou autre chose ?

Merci d'avance de vos réponses